



RÈGLEMENT DE LA COURSE 10KM « La CREATIVE »

CHANTEPIE 2026

1 - PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE

Dimanche 29 novembre 2026, l'ASC « Courir à Chantepie » organise la « CREATIVE Chantepie », une course pédestre de 10 km, ouverte aux licencié(e)s ou non-licencié(e)s, âgés de 16 ans et plus. Les catégories d'âge donnent lieu à un classement séparé.

Le départ est groupé et sera donné à 11h, avenue de Bretagne. L'arrivée est prévue dans le stade Albert Chenard au niveau de la piste.

Attention ! Le parcours ne permet pas l'engagement d'handicapé en fauteuil roulant, seuls les malvoyants accompagnés d'un guide seront autorisés par l'organisation avec un départ anticipé.

Aucune voiture ou deux-roues (autre que ceux de l'organisation) n'est autorisé sur le circuit.

2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription s'élève à 13€ pour tous les participants (incluant les frais bancaires)

Du fait d'une nouvelle réglementation, vous n'êtes plus dans l'obligation de fournir un certificat médical.

Pour les adultes vous aurez 2 options pour finaliser votre inscription :

- Fournir votre licence de la FFA (compétition, running, pass j'aime courir) en cours de validité à la date de la compétition soit année 2026-2027 (acceptées également avec mention athlétisme en compétition : licences FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP)
- Ou réaliser le « Parcours prévention Santé » PPS de la FFA à partir du lien suivant : <https://pps.athle.fr>

A la fin du parcours vous obtiendrez un code et une attestation PPS que vous pourrez joindre à votre inscription. Votre PPS devra être validé à minima jusqu'à la date du 29 Novembre.

Vous pouvez ajouter votre numéro PPS à partir de votre compte KLIKEGO :
Mon compte → mes infos runnings → Licence/PPS

Vous n'êtes pas obligé de renseigner de Club, de N° de club ou de fédération.

Les licenciés des fédérations non mentionnées ci-dessus, triathlon inclus, doivent présenter un PPS en cours de validité au 29 Novembre 2026. Les participants étrangers doivent également produire un PPS.

Merci de noter que si le parcours PPS vous amène à consulter un médecin pour vérifier votre aptitude vous pourrez joindre un certificat médical si votre aptitude est confirmée.

Pour les mineurs : dans tous les cas vous devez joindre une autorisation parentale et si l'enfant est concerné les documents suivants :

- Copie de votre licence athlétisme en cours de validité pour l'année 2026-2027
- Certificat médical en cas de réponse positive à l'un des items du questionnaire de santé (le lien vers le questionnaire de santé est présent dans l'autorisation parentale)

L'autorisation parentale est disponible sur klikego dans les documents de l'événement.

En cas de non-participation, il n'y aura pas de remboursement des frais d'inscription sauf présentation d'un certificat médical d'inaptitude.

□ Inscription par Internet avec paiement sécurisé sur le site de Klikego

Attention ! **AUCUNE INSCRIPTION ne sera prise le jour de la course le dimanche 29 novembre, ni par téléphone.**

**IMPORTANT : Pour le bon déroulement de l'épreuve, le nombre d'engagés est limité à 2200.
Les inscriptions seront closes sans préavis à l'enregistrement des 2200 engagements.**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

3 - RETRAITS DES DOSSARDS

- Samedi 28 novembre 2026 de 10h00 à 18h00 dans le magasin DECATHLON à CHANTEPIE.

- Dimanche 29 novembre 2026 de 08h30 à 10h00 dans la salle des Sports Pierre de Coubertin au Stade Albert Chenard à CHANTEPIE.

4 - PARKINGS GRATUITS

Parkings magasin DECATHLON, INTERSPORT et la zone commerciale de NOZ

5 - ACCUEIL DES CONCURRENTS

Dans la salle Pierre de Coubertin, vestiaires et douches sont mis à disposition. Pour les sacs et les vêtements, une consigne gratuite sera disponible sur place à l'étage de la salle Pierre de Coubertin. Toutefois, l'organisation de « Courir à Chantepie » décline sa responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des biens et effets personnels.

Vigilance lors des déplacements entre le retrait des dossards et le départ des courses. Il faut veiller à utiliser les portiques et les couloirs de circulation prévus à cet effet et ne pas gêner les coureurs déjà en course. Les bénévoles en charge de la sécurité se verront en droit de vous demander de quitter la zone.

6 – CHRONOMÉTRAGES

Chaque coureur pourra connaître son temps individuel de course au moyen d'une puce intégrée au dossard. Le chronométrage du 10 km est assuré par la société BREIZH CHRONO.

7 - RAVITAILLEMENT

au stade Albert Chenard dans la salle Pierre de Coubertin à l'arrivée.

8 – CLASSEMENT - RÉCOMPENSES

Classement

Les 3 premiers Hommes et 3 premières Femmes au scratch toutes catégories puis le 1er homme et la 1ère femme de chaque catégorie (primes non cumulables).
Récompense à retirer uniquement le dimanche de la course.

Récompenses

Chaque arrivant se verra remettre un lot souvenir de la course.

9 - SURVEILLANCE MÉDICALE

Présence d'une équipe médicale sur le parcours et à l'arrivée.

Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'une des épreuves.

10 – ASSURANCE

Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile et celle de leurs préposés.

L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

11 - UTILISATION D'IMAGE

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs de « Courir à Chantepie » ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la CREATIVE Chantepie, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

12 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978, modifiée dite « Informatique et Libertés », les organisateurs informent les participants à la CREATIVE Chantepie que les résultats pourront être publiés sur le site Internet de l'épreuve et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : cnil@athle.fr.

13 - ANNULATION DE LA COURSE

En cas de force majeure et notamment en cas de météo défavorable (neige, verglas...) mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

14 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.